



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revendications

Question écrite n° 38922

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les conséquences de la disparition du ministère des anciens combattants et son rattachement à la défense. Il lui demande d'apporter tout apaisement sur les craintes de réduction du budget des anciens combattants et des insuffisances de moyen en matériel et personnel des services départementaux de l'ONAC. Il lui demande de s'engager à maintenir le budget des anciens combattants et de confirmer que le Gouvernement entend s'engager à ce que le 11 novembre soit bien la journée nationale du souvenir.

Texte de la réponse

L'insertion de l'administration chargée des questions concernant les anciens combattants dans le ministère de la défense a été rendue nécessaire sur la baisse accélérée du nombre de ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Cette baisse entraîne une réduction de la dépense publique correspondant à la traduction financière des droits à réparation reconnus par la nation. Ces droits sont maintenus, et même améliorés chaque année. La réforme engagée permet un renforcement de l'Office national des anciens combattants, tant dans ses missions que dans ses moyens. Ainsi la subvention de fonctionnement accordée par l'Etat a-t-elle été augmentée pour la deuxième année consécutive. Par ailleurs, la politique de mémoire des conflits contemporains est désormais mise en oeuvre par une direction du ministère de la défense (la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives), et non plus par une simple mission. Cette politique devrait donc connaître un développement dans l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38922

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7206

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 673